

Compte-Rendu Sommaire

Conseil Municipal du
jeudi 28 septembre 2017

Etaient présents : TRÉGUER Jean-François, CORRE Laurence, QUÉNÉHERVÉ Fabrice, LE ROUX Cécile, DARÉ Claude, LÉLIAS Henri, LAOT Jean-Yves, CORNEC Adeline, MONOT Philippe, MERCELLE Denis, TALEC Hélène, GOURIOU Jean-Yves, PREMEL Martine, GALLIOU Nadine, LE COQ Gwendal, GAC Sandrine, HALLEGOUET Grégory, GUIAVARC'H Claude, KERLAN Christian, SICHE Brigitte, MANAC'H Philippe, MINGANT Nolwenn, DREZEN Marie-Thérèse, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : HÉLIÈS Christelle (procuration à GALLIOU Nadine), LANNUZEL Jean-Michel (procuration à DARÉ Claude), LAVIGNE Sandrine (procuration à HALLEGOUET Grégory), LAOT Marie-Hélène (procuration à PREMEL Martine)

Absents : BRUNET Pascale, TRÉGUER Michel

Secrétaire de séance : GAC Sandrine

Début de séance : 20h35.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS DU MAIRE

Agenda municipal
Informations CCPA
Informations règlementaires
Informations diverses

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu du conseil du 06/09/2017
Modification du nombre de postes d'adjoints
Modification des indemnités d'élus - conseillers délégués
Modification des compositions de commissions
Modification des désignations de délégués auprès de divers organismes
Transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCPA au 1^{er} janvier 2018
Modification des statuts de la CCPA

FINANCES - ÉCONOMIE

Budget principal – Décision Modificative n°1

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

Convention de mise à disposition d'une salle communale à une association
Demande de subvention
Projet médiathèque
Projet de construction d'une salle polyvalente

URBANISME

Délimitation de la propriété de la commune – carrefour du Prat
Acquisition d'un terrain en bordure de la VC4 pour la réalisation d'une piste cyclable

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Point n°01 : Agenda municipal

04/09 : rentrée scolaire, effectifs des écoles : primaire Kergroas 265 élèves, maternelle Kergroas : 137 (total 402); école du Sacré Cœur : 414 élèves.

09/09 : forum des associations. 53 structures étaient présentes, dans la salle de Gorrekear.

16/09 : signature d'une convention entre l'orchestre d'harmonie de Lannilis et l'EPCC.

17/09 : journée du Patrimoine. Plus de 200 personnes ont suivi le parcours proposé par Sauvegarde du Patrimoine.

À venir :

29/09 : inauguration du nouvel hôtel de la communauté à Plabennec et 30/09 : visite pour l'ensemble des élus et du personnel.

Renouvellement du CMJ, par des élections : vendredi 13/10

Prochains CM : 07/11 et 19/12

Point n°02 : Informations CCPA

Ordre du jour du Bureau communautaire du 7 septembre dernier :

1. Convention de télétransmission des actes (marchés publics et factures)
2. Bâtiment du Port du Stellac'h - Fonds de concours
3. Coordination jeunesse
4. Suivi du rapport de la Chambre Régionale des Comptes
5. Groupement de commande maintenance au cablage fibre optique
6. Acquisition de terrains situés sur la commune de Bourg-Blanc à proximité du centre technique communautaire
7. Renouvellement des conventions avec Pôle Emploi
8. Breizh Bocage 2 - Plan d'actions et plan de financement 2017/2018
9. Modification des statuts du Pôle Métropolitaine
10. Modification des statuts du SYMEED
11. Groupement d'intérêt public Brest Terres Océanes - Modification de la convention constitutive
12. Adhésion à l'association "sensation Bretagne"
13. Médecine Préventive des agents territoriaux: location du local au CDG29
14. Questions diverses

Point n°03 : Informations règlementaires

Conformément aux articles L. 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a pris les décisions suivantes :

Marché / Type	Désignation	Montant HT	Attributaire
Intellectuel	Assurance Dommage-Ouvrage Restructuration bibliothèque-salle Lapoutroie	8 563,92 €	SECURITIES & FINANCIAL SOLUTIONS EUROPE 2661 LUXEMBOURG
Travaux	Rénovation des salles de sport de Kergroas Démolition - Désamiantage	95 514,68 €	SAS KERLEROUX 29290 MILIZAC
Travaux	Rénovation des salles de sport de Kergroas Renforcement charpente	81 491,72 €	SAS CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS 53360 SIMPLÉ
Travaux	Rénovation des salles de sport de Kergroas Couverture	219 401,27 €	SAS BIHANNIC 29200 BREST
Travaux	Rénovation des salles de sport de Kergroas bardage	77 287,92 €	SARL L'HOSTIS 29290 TRÉOUERGAT
Intellectuel	AMO Chapelle St Sébastien	4 000,00 €	CAP CULTURE PATRIMOINE 29260 LE FOLGOËT

Point n°04 : Informations diverses

Annnonce de l'arrivée d'un nouveau conseiller municipal : Monsieur Michel TRÉGUER, suite à la démission de M. Xavier STEPIEN, pour cause de déménagement hors de la commune.

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier du complexe sportif de Mézéozen.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n°07 : Approbation du compte rendu du conseil du 06/09/2017

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 19/09/2017,
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 06/09/2017.

Monsieur Quénéhervé demande à compléter son propos dans le compte-rendu en son point 13 (questions diverses) :
« Monsieur Quénéhervé alerte sur le fait que dans le cadre du projet de la médiathèque, il existe de son point de vue, un risque d'incompatibilité entre deux subventions sollicitées : la DETR déjà accordée pour un montant de 130 000 € et la DGD demandée auprès de la DRAC. »

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité en prenant en compte cette modification.

Point n°08 : Modification du nombre de postes d'adjoints

En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal (soit pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints).

Suite à la démission de Monsieur Quénéhervé du poste d'adjoint aux travaux, il est proposé de porter à 5 le nombre de postes d'adjoint.

Pour information, les fonctions actuellement assurées jusqu'à présent par Monsieur Quénéhervé seront prises en charge par Monsieur Daré. Il sera aidé par deux conseillers délégués (voir ci-après).

Le conseil, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la modification du nombre d'adjoints en le portant à 5.

Point n°09 : Modification des indemnités d'élus - conseillers délégués

Le conseil municipal fixe librement les indemnités de ces membres dans la limite des taux maximums (CGCT L.2123-22 et L.2123-23)

Monsieur le Maire souhaite créer deux postes de conseillers délégués qui seront chargé d'aider l'adjoint en charge des travaux. Il est donc proposé au conseil de modifier l'enveloppe financière mensuelle comme suit :

	Situation actuelle	Proposition	Maximum autorisé (pour mémoire)
Maire	55 %	55 %	63,25 %
Adjoints au Maire	21,28 %	21,28 %	25,30 %
Conseillers délégués	/	11 %	/
conseillers	1,471 %	1,471 %	/
Total	98 515,95 €	99 533,61 €	123 388 €

Le conseil, après en avoir délibéré, modifie à l'unanimité l'enveloppe financière des élus comme indiqué ci-dessus.

Point n°10 : Modification des compositions de commissions

Suite aux changements au sein du conseil, il est proposé au conseil de valider les changements de composition des différentes commissions municipales.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les changements de composition des différentes commissions comme indiqué dans le document ci-joint.

Point n°11 : Modification des désignations de délégués auprès de divers organismes

De même, il est proposé au conseil de valider les changements de délégués auprès de différents organismes.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les changements de délégués et autres représentants auprès de différents organismes comme indiqué dans le document ci-joint.

Point n°12 : Transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCPA au 1^{er} janvier 2018

Lors du conseil municipal du 6 septembre dernier, une information du conseil a été faite par Monsieur Calvez, président de la CCPA et par Monsieur le Maire. Suite à cette présentation, un débat a été ouvert durant lequel chacun a pu poser les questions qu'il souhaitait et échanger avec le président de la CCPA.

Pour rappel, l'article 66 de la loi NOTRe fixe le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » (eaux usées + eaux pluviales) au 1er janvier 2020. De même, le transfert de compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'applique au 1^{er} janvier 2018 pour le compte des EPCI.

Suite aux discussions intervenues lors des réunions préparatoires, soit en séance du bureau de communauté, soit lors des groupes de travail ad hoc, il a été convenu que l'exercice des compétences eau et assainissement sont fortement imbriquées et, qu'en conséquence, leurs transferts devaient être envisagés de manière concomitante.

A ce stade, 11 communes assurent l'exercice de la compétence eau en régie directe, deux ayant intégré chacune un syndicat mixte dont un ayant recours à une délégation de service public. Concernant l'assainissement, 12 communes sur les 13 exercent cette compétence selon le mode de gestion en régie directe.

La CCPA se place dans une démarche volontariste de prise de compétence anticipée par rapport aux échéances réglementaires tout en veillant à une progressivité dans les transferts de compétences s'accompagnant de la mise en œuvre d'une future organisation politique, administrative et technique respectueuse des intérêts des structures actuelles. Les impacts statutaires seront les suivants :

- Transferts des compétences eau et assainissement excluant la gestion des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018. La compétence eau sera exercée à titre optionnel et la compétence assainissement à titre facultatif. Ces notions de compétences « optionnelles » ou « facultatives » doivent être comprises selon une approche strictement juridique et statutaire ;

- Prise de compétence GEMAPI, à titre obligatoire, au 1^{er} janvier 2018 ;
- Prise de compétence « eau » et « assainissement » intégrant les eaux pluviales, à titre obligatoire au 1er janvier 2020.

Ces modifications statutaires permettront de préserver la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2018 et 2019 soit une ressource financière d'environ 700 000 €.

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 22 juin dernier, s'est prononcé en faveur de ce transfert de compétence (voir extrait du registre des délibérations de la CCPA ci-annexé).

Il est proposé à présent au conseil de :

- Décider du transfert des compétences eau, à titre optionnel, et assainissement collectif, à titre facultatif selon les modalités exposées ci-dessus, au 1^{er} janvier 2018 et de la modification des statuts en ce sens,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion des compétences Eau et Assainissement aux communes dès lors que la majorité qualifiée requise pour les transferts des compétences de l'eau et de l'assainissement est actée.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **Le transfert des compétences eau, à titre optionnel, et assainissement collectif, à titre facultatif selon les modalités exposées ci-dessus, au 1^{er} janvier 2018 et de la modification des statuts en ce sens,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion des compétences Eau et Assainissement aux communes dès lors que la majorité qualifiée requise pour les transferts des compétences de l'eau et de l'assainissement est actée.**

Point n°13 : Modification des statuts de la CCPA

Les transferts de compétences intervenants dans le cadre de l'application de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) du 7 août 2015 entraînent une nécessaire mise en conformité des statuts de la CCPA.

Les modifications statutaires doivent prendre en considération les transferts de compétences effectués au 1er janvier 2017 mais également ceux qui sont planifiés au 1er janvier 2018.

Par ailleurs une actualisation des statuts existants est également nécessaire afin de prendre en considération les autres évolutions des activités communautaires qui ne sont pas liées aux dispositions de la loi NOTRe en matière de transfert de compétences.

Afin d'éviter toute difficulté dans l'interprétation et la qualification des compétences communautaires, il est proposé de distinguer celles qui relèvent d'un caractère obligatoire à celles qui sont optionnelles ou facultatives.

Il est proposé au conseil d'approuver le projet de modification des statuts de la CCPA.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts de la CCPA.

FINANCES - ECONOMIE

Point n°14 : Budget principal – Décision Modificative n°1

Il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement								
Dép. Ordre	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €					
Dép. Ordre	Dotations aux amortissements	.042	6811	F01	-	62 280,00	Rec. Réelles	Dotation solidarité rurale	74	74121	F01	22 100,00	
							Rec. Réelles	Dotation nationale de péréquation	74	74127	F01	5 600,00	
							Rec. Réelles	Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	74	74835	F01	43 400,00	
							Rec. Réelles	Produits exceptionnels divers	77	7788	F01	20 600,00	
	<i>Total opérations réelles</i>					-		<i>Total opérations réelles</i>				91 700,00	
	<i>Total opérations ordre</i>					91 700,00		<i>Total opérations ordre</i>				-	
		.023				153 980,00						-	
SOLDE GLOBAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						91 700,00	SOLDE GLOBAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT					91 700,00	
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement								
Dép. Réelles	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €					
Dép. Réelles	Matériel de bureau et informatique	21	2183	F321	20 000,00	Rec. Réelles	FACTVA	10	10222	F01	40 800,00		
Dép. Réelles	Mobilier	21	2184	F321	135 000,00	Rec. Réelles	Subvention d'équipement transférable - Département (Arrêts car Kerveur)	13	1313	F01	11 900,00		
Dép. Réelles	Eclairage public - Effacement de réseaux	23	231510	F814	-	26 300,00	Rec. Réelles	Emprunt auprès des établissements de crédit	16	1641	F01	10 600,00	
Dép. Réelles	Réseaux d'adduction d'eau	21	21531	F021	26 300,00								
							Dép. Ordre	Dotations aux amortissements	.040	28031	F01	-	59 200,00
							Dép. Ordre	Dotations aux amortissements	.040	28033	F01	-	4 140,00
							Dép. Ordre	Dotations aux amortissements	.040	281831	F01	-	150,00
							Dép. Ordre	Dotations aux amortissements	.040	281885	F01	-	1 210,00
	<i>Total opérations réelles</i>					155 000,00		<i>Total opérations réelles</i>				63 300,00	
	<i>Total opérations ordre</i>					-		<i>Total opérations ordre</i>				91 700,00	
SOLDE GLOBAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT						155 000,00	SOLDE GLOBAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					155 000,00	

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

Point n°15 : Convention de mise à disposition d'une salle communale à une association

La commune souhaite conventionner avec toutes les associations utilisant des locaux communaux pour leur fonctionnement, qu'il s'agisse d'un usage exclusif ou non.

La commission Vie Associative du 28 juin dernier a émis un avis favorable à la mise en place de cette convention.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions avec les associations concernées.

Point n°16 : Demande de subvention

La commission Vie Associative du 28 juin dernier a eu à statuer sur une demande d'aide du Secours populaire Français, en lien avec la série d'ouragans qui a touché la région des Caraïbes. Elle a émis un avis favorable à cette demande en proposant une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Il est proposé au conseil de valider cette subvention.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Secours Populaire Français.

Point n°17 : Restructuration/extension de la médiathèque : équipement mobilier et création d'un poste d'animateur

La collectivité effectue actuellement des travaux de restructuration/extension de sa bibliothèque, consistant d'une part en des améliorations techniques du bâtiment (mise aux normes HAND, volets thermiques et acoustiques) et d'autre part en la création d'une extension doublant la surface initiale.

Lors de sa séance du 16 mai 2017, le Conseil municipal a validé l'objectif principal de l'extension et du réaménagement de la bibliothèque en tant que lieu de rencontres, d'échanges, de lien social et de convivialité et ainsi renforcer l'attractivité des collections proposées et développer l'offre culturelle de la ville et de positionner cette structure municipale comme la future médiathèque de LANNILIS.

➤ Aujourd'hui l'image véhiculée par la bibliothèque municipale est celle uniquement d'une bibliothèque de prêts.

Aussi et tout au long du projet, le confort d'usage et l'accessibilité « tout handicap » ont été un fil conducteur. Une attention particulière a été portée pour aider les personnes à se diriger spontanément (signalétique, circulations internes), à utiliser facilement les espaces et les équipements mis à la disposition du public, à repérer intuitivement les fonctions et les accès aux différents lieux (signalisation, éclairage adapté), à utiliser instinctivement et confortablement les espaces de la médiathèque (espaces de lecture avec aire de rotation, disposition des rayonnages, et circulation).

L'Etat intervenant au titre des dépenses d'investissement envisagées pour les équipements mobiliers et matériels, un dossier d'aide financière à hauteur de 15 % a été présenté en juin 2017 (Investissement estimé à 137 500 € HT, soit 165 000 € TTC).

Après une mise en concurrence, les équipements mobiliers et matériels retenus sont les suivants :

- Mobilier : 106 739,76 € HT (soit 128 087,71 €)
- Multimédia : 3 345,27 € (soit 4 014,32 €)
- Console jeux : 1 116,53 € (soit 1 339,84 €)

Aussi, est-il demandé au Conseil municipal de valider ces achats selon le tableau de financement ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents y afférents.

Financeurs	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée	%	Remarques
DRAC	111 201,56 €	16 680,23 €	15 %	
Département	111 201,56 €	9 000,00 €	8,09 %	Montant plafonné à 9 000 €
Total		25 680,23 €		
A la charge de la commune		85 521,33 €	76,91 %	

➤ L'un des objectifs opérationnels au titre de la future médiathèque validé par le Conseil municipal le 16 mai dernier est de répondre aux aspirations de tous dans le domaine des jeux vidéo, connexion aux réseaux sociaux et NTIC.

Les actions envisagées sont des achats de jeux vidéo avec une offre variée afin de répondre aux attentes d'un public très diversifié, la sensibilisation des jeunes aux dangers d'Internet et l'initiation du public adulte à l'usage des nouveaux moyens de communication et des réseaux sociaux (blog, messagerie...).

L'espace multimédia sera doté de connexions à internet et au réseau Wifi, de bornes de visionnage de films et de téléchargement, mais aussi équipé d'ordinateurs et d'imprimantes

L'Etat intervenant pour la création de nouveaux services utilisant l'informatique un dossier d'aide financière à hauteur de 20 %, dans le cadre de la DGD pour les bibliothèques a été présenté en juin 2017.

Après une mise en concurrence, les équipements liés à l'informatique représentent un montant de 9 650 € HT (soit 11 580 € TTC).

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de valider ces achats selon le tableau de financement ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents y afférents.

Financeurs	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée	%	Remarques
DRAC	9 650 €	1 930 €	20 %	
	9 650 €	4 825 €	50 %	
Total		6 755 €		
A la charge de la commune		2 895 €	30 %	

➤ Afin de réussir ce projet, il est nécessaire de renforcer l'équipe actuelle par un nouveau recrutement. Sa mission principale sera de développer les nouveaux objectifs de ce projet, de proposer des animations de l'Espace Multimédia/Jeux vidéo et de répondre aux besoins d'accompagnement et de formation des usagers à l'utilisation des nouvelles technologies et de l'information, et de la documentation.

A l'issue de cette création, l'effectif passera de 2 à 3 postes pour le fonctionnement de la médiathèque, soit 1 ETP pour un coût de 29 913 €/an et les horaires d'ouverture seront étendus à 24 heures hebdomadaires (22 heures en période estivale).

Le Ministère de la Culture et de la Communication ayant ouvert la possibilité pour les collectivités de bénéficier d'un soutien dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques au titre des coûts liés à l'extension des horaires d'ouverture de leurs établissements de lecture publique, un dossier d'aide financière à hauteur de 70% pour ce poste de dépense a été présenté en juin 2017 (70% les 3 premières années, puis 35% les 2 années suivantes).

Pour compléter ce dossier de demandes de subvention, il est nécessaire que l'Assemblée délibérante valide ce recrutement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de valider ce recrutement à compter du 1^{er} janvier 2018 selon le tableau de financement ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Financeurs	Dépense éligible HT /an - sur 5 ans	Subvention sollicitée 70% les 3 premières années, puis 35% les 2 années suivantes	%
DRAC	29 913 €	20 939 €	70%
Total		20 939 €	
A la charge de la commune		8 974 €	30 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix moins cinq voix contre (messieurs Quénéhervé, Kerlan, Guiavarc'h, mesdames Mingant et et Drezen) et cinq abstentions (mesdames Premel, Galliou, Laot, et Siche, Monsieur Manac'h), décide :

- de valider les achats de mobilier et de matériel multimédia d'un montant total prévisionnel de 111 201,56 € selon le tableau de financement indiqué ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents y afférents.
- de valider les achats de matériel informatique d'un montant total prévisionnel de 9 650 € selon le tableau de financement indiqué ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents y afférents.
- de valider le recrutement d'un animateur multimédia à compter du 8 janvier 2018 selon le tableau de financement indiqué ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Point n°18 : Projet de construction d'une salle polyvalente à Lannilis

L'étude de programmation relative au projet de construction d'une salle polyvalente à Lannilis a été lancée en avril 2016. La volonté de la commune d'engager rapidement l'opération nous amène à valider le programme technique détaillé du projet.

Elle a eu pour objectif d'évaluer les conditions d'implantation du projet ainsi que sa faisabilité technique et financière.

Cette phase de programmation, croisée avec le recueil de besoins des utilisateurs, a permis d'établir les éléments de programme nécessaires au lancement de la consultation de concepteurs.

Le rapport au Conseil Municipal a pour objet :

- d'approuver l'étude de programmation du projet de construction d'une salle polyvalente, sur la base du programme technique détaillé,
- d'approuver l'enveloppe financière globale de l'opération ainsi que l'enveloppe financière allouée aux travaux,
- de lancer la consultation de concepteurs.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet s'implante sur un terrain situé à proximité de la Maison de l'Enfance et de la Route Départementale.

La phase de recueil des besoins a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

A l'échelle de la parcelle :

- Introduire un accès depuis le Domaine Public en utilisant le passage existant,

- Implanter l'équipement à proximité de la zone proche de la maison de l'enfance et à une distance suffisante des habitations du quartier et de la route départementale
- Prévoir un nombre de places de stationnement suffisant tout en laissant des possibilités d'extension future du parking.

A l'échelle du bâtiment :

Créer un équipement répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des utilisateurs, passant par la création d'une salle polyvalente conçue pour recevoir 350 personnes assises à table, avec intégration d'une scène mobile de 80 m². La modularité de l'espace via une cloison mobile permet la division de l'espace en deux salles de réunions en proportion 2/3-1/3. S'y tiendront diverses manifestations: AG, réunions, repas, spectacles. Un office de réchauffage sans cuisine est également prévu dans le nouvel équipement. Cet équipement devra être pensé avec des possibilités d'extension future.

2. DIMENSIONNEMENT – PROGRAMME DES SURFACES

Sur le plan urbain, le périmètre du projet s'étend sur environ 2 500 m², comprenant l'implantation du bâtiment, le parking de 60 places ainsi que les aménagements extérieurs afférents.

Les surfaces utiles bâties sont de 884 m² comprenant le parterre de 420 m², des locaux de rangement, un accueil, un office, des loges ainsi que des locaux techniques.

3. ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

A ce stade des études, l'estimation prévisionnelle de l'opération est égale à : **1 970 234,55 € HT** (valeur août 2017) **soit 2 364 281,46 € TTC**.

L'estimation des coûts de travaux s'élève à **1 555 250 € HT** (valeur août 2017) comprenant le coût de travaux bâtiment, les VRD et les équipements scénographiques.

4. PLANNING PREVISIONNEL

➤ Consultation des concepteurs	02/10/2017
➤ Choix des équipes admises à remettre une offre (commission)	08/11/2017
➤ Commission d'attribution marché MOE (avis)	06/12/2017
➤ CM attribuant le marché de MOE	19/12/2017
➤ Démarrage du projet	05/01/2018
➤ Validation de l'APS	23/03/2018
➤ Validation de l'APD (délibération du CM)	06/06/2018
➤ Validation définitive du dossier de conception	Sept. 2018
➤ Lancement de la consultation travaux	Oct. 2018
➤ Notification marchés travaux	Déc. 2018
➤ Démarrage chantier	04/01/2019
➤ Livraison	04/01/2020

Nota : le délai chantier (12 mois) est donné à titre indicatif sur la base des données du programme.

Il est proposé au conseil :

- ✓ d'approuver l'enveloppe financière globale de l'opération s'élevant à **1 970 234,55 € HT** (valeur août 2017) soit **2 364 281,46€ TTC**, comprenant un coût de travaux de **1 555 250 € HT** (valeur août 2017)
- ✓ de prendre acte du planning prévisionnel de cette opération,
- ✓ de prendre acte du lancement de la consultation de concepteurs en procédure adaptée conformément aux articles 27 et 90 du décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix moins deux voix contre (Madame Siche et Monsieur Guivarc'h) et quatre abstentions (Mesdames Mingant et Drezen, Messieurs Kerlan et Manac'h) :

- **approuve l'enveloppe financière globale de l'opération s'élevant à 1 970 234,55 € HT (valeur août 2017) soit 2 364 281,46€ TTC, comprenant un coût de travaux de 1 555 250 € HT (valeur août 2017),**
- **prend acte du planning prévisionnel de cette opération,**
- **prend acte du lancement de la consultation de concepteurs en procédure adaptée conformément aux articles 27 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

URBANISME

Point n°20 : Délimitation de la propriété de la commune – carrefour du Prat

La commune souhaite aménager le carrefour du Prat, dont les consorts Pichon d'une part, et les consorts Héliès d'autre part, sont partiellement propriétaires. Les frais de géomètres et d'acte sont à la charge de la commune.

Ces propriétaires céderaient gratuitement à la commune :

- Environ 42 m² pour M. et Mme Pichon
- Environ 44 m² pour M. et Mme Héliès

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette opération.

Madame Héliès, représentée par Madame Galliou, ne prend pas part au vote.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette opération.

Point n°21 : Acquisition d'un terrain en bordure de la VC4 pour la réalisation d'une piste cyclable

L'acquisition d'une emprise de 93 m² s'avère nécessaire à la réalisation d'une piste cyclable le long de la VC 4. Le terrain appartient à la SCI Floch (société Floch Appro).

Les travaux de cette piste ont déjà été réalisés.

France Domaine ne faisant plus d'estimation lorsque la commune souhaite acheter, la commune a proposé un prix de 10 € / m², soit le même prix que la vente d'un délaissé au garage Ford en 2016.

Les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de la commune.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette opération.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document afférent à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h05.
